

Cahier des charges pour la conception d'applications tablette/Android pour la gouvernance de l'école à usage d'un directeur d'école et du Directeur Sous-Préfectoral de l'Education – Guinée.

1. Contexte

L'UNICEF Guinée dans la mise en œuvre de son nouveau programme de coopération 2018 – 2022 avec le Gouvernement Guinéen dans son volet Education, envisage dans ses priorités le renforcement des capacités de ses partenaires du Ministère d'Education Nationale et de l'Alphabétisation notamment au niveau sous-préfectoral et des écoles.

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est organisé avec une administration centrale, 8 Inspections Régionales de l'Education (IRE), 38 Directions Préfectorales/Communales de l'Education (DPE/DCE) et 425 Directions Sous-préfectorales de l'Education (DSPE)

2. Situation actuelle

Excepté le recensement scolaire annuel qui donne une photographie de l'état des écoles, il existe peu de collecte d'information pendant l'année sur le stock d'intrants, sur la gestion des enseignants, sur le suivi de la scolarisation des enfants en générale et ceux victimes ou issus de familles vulnérables, sur des situations d'urgence ou signalement de violence envers les enfants.

Actuellement, chaque école élabore des Plans de Développement de l'Ecole (PDE) et/ou Plans d'Amélioration des Ecoles (PAE). Le DSPE n'a pas actuellement une vision de l'évolution du degré d'exécution des activités prévues dans les PDE/PAE de ses écoles, ni du niveau d'exécution des programmes d'enseignement et ne peut apporter son appui technique spécifiquement aux écoles en difficulté que s'il se déplace et se rend compte séance tenante des faiblesses.

Les Directeurs d'école et les enseignants n'ont pas ou très peu accès à des ressources documentaires, livres, manuels, encyclopédies, internet pour enrichir/approfondir leurs connaissances. Très peu ont accès aux textes officiels régissant l'école et certains n'ont pas de copie des programmes scolaires.

Il existe peu d'échange entre enseignants et professeurs d'une même discipline dans une même zone, sauf lors de Journée d'Actions Pédagogiques (JAP) où ils se regroupent autour d'un thème. Ces journées nécessitent un budget de déplacement et ne sont pas assez alimentées par des documents ressources et des recherches pour renforcer significativement les capacités des participants.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est lancé en 2017 avec l'appui de l'UNICEF et des expertes d'Universités Canadiennes dans une expérimentation de la formation des directeurs dans 59 écoles à Telimele. Un volet de renforcement des capacités des Directeurs sur les nouvelles technologies est prévu, mais non encore développé. C'est donc dans ce cadre que la présente initiative se développe et devrait permettre une gestion informatisée des autres volets (administratif, pédagogique, financier).

3. Objectif de l'initiative

Il s'agirait d'appuyer la gestion de l'école par des outils informatique via des tablettes, mais aussi d'accroître la communication entre les écoles et avec le Directeur Sous-préfectoral de l'Education (DSPE), de favoriser la remontée régulière de données vers

les échelons supérieurs et de donner accès aux Directeurs et équipes pédagogiques à un certain nombre de ressources via l'introduction de tablette.

Le présent cahier des charges devra permettre de donner les caractéristiques minimales attendues de la ou les applications à introduire sur les tablettes pour le développement informatique.

4. Objectif de l'application

L'application devra permettre de :

- Renforcer la gouvernance du système éducatif notamment au niveau de l'école et de la sous-préfecture;
- Permettre, au-delà des données du recensement scolaire annuel, une remontée régulière de données spécifiques de l'école vers la sous-préfecture/Commune;
- Favoriser l'accès à un certain nombre de ressources documentaires dans les écoles;
- Favoriser un renforcement des capacités des DSPE, des Directeurs d'écoles, du personnel enseignant ainsi que les élèves d'une façon directe ou indirecte.

5. Fonctionnalités de l'application

a. Gestion Administratif et organisationnelle

Accès à des ressources pour la gouvernance. Les directeurs d'école pourront avoir accès offline aux textes législatifs, réglementaires et organiques du Ministère et textes officiels sur l'école guinéenne, au manuel du directeur d'école, au calendrier scolaire (date début/fin d'années scolaires/jours férié/dates congés), mais aussi pourront avoir accès à un calendrier interactif des étapes clefs de l'année scolaire (aide aux étapes préparatoires aux examens et à la préparation de la rentrée scolaire, élection et concertation avec les parents d'élèves et le Gouvernement des Enfants).

Les applications sur la tablette pourront permettre **une gestion informatisée** :

- **du personnel** où le Directeur consignera la prise de poste et les absences du personnel et calculer automatique les besoins en nombre d'enseignants dans son établissement
- **des élèves**, où le Directeur saisira et gèrera les listes d'élèves avec les informations concernant leur matricule, parents, leurs provenance ou leur départ dans le cas de transfert, leur abandon, leur fréquentation, leurs résultats scolaires y compris ceux **des** examens, besoin de cours de soutien ou d'adaptation, mais aussi leur vaccination, leur photo. De cette liste se générera un certain nombre de tableaux dont le cahier des âges important pour l'orientation en post primaire, la liste nominative par Groupe pédagogique, tableau de scolarité, tableau évolutif des effectifs des élèves.
- **du matériel/équipement scolaires** où il sera dressé l'inventaire et l'état de l'immobilier, du mobilier, des équipements, des stocks (craie, savon, déparasitant, éventuellement ingrédients du PAM, ...), du matériel didactique, manuels et des fournitures. Les besoins seront calculés automatiquement et remonté aux DPSE.
- **des finances**, où le Directeur saisira les entrées (frais d'inscription/réinscription, cotisations parentales) ainsi que les dépenses. L'application permettra de sortir les rapports financiers et solde à dates afin d'être présenté au Conseil d'école.

Aide à la planification et au suivi de l'exécution des Plans de Développement de l'Ecole (PDE) et Plans d'Amélioration des Ecoles (PAE). Les directeurs saisiront les activités planifiées dans l'année à financer selon les différentes sources (Budget National de l'Etat, Fonds commun, partenaires extérieur). Le directeur sera invité, en début d'années, à saisir les activités prévues, les personnes responsables et impliquées, le budget (acquis et financement à rechercher) et la date prévue pour chacune d'elles. Après chaque activité, il fera le reporting des résultats atteints et des financements exécutés. En fin d'année, les écoles pourront faire un reporting annuel avec le suivi de certains indicateurs école à renseigner directement en ligne. Le DSPE pourra suivre à distance l'exécution technique et financière des différents PDE et PAE avec un tableau de bord pour avoir une vision compilée des écoles de la commune. Une compilation au niveau préfectoral, régional et nationale pourra être développée par la suite lors de l'extension de l'initiative.

Rapports de début d'année et de fin d'année. Un canevas sera prédéfini avec des parties déjà pré remplies (présentation de l'école, les infrastructures, équipements, les enseignants, fréquentions élèves...) à revalider, à compléter et à analyser. Ce rapport sera imprimé et signé afin d'être partagé en version papier aux CDE.

b. Gestion et leadership pédagogique

La ou les applications vont permettre au Directeur de saisir son plan annuel d'activités et le calendrier de la mise en œuvre des activités d'**encadrement rapproché** (visites de classe et entretien d'aide, exécution de leçons modèles, fabrication et utilisation de matériels didactiques, régulation pédagogique relative). A l'image du DSPE qui fait la régulation sous forme d'animation pédagogique à une échelle un peu plus importante, le Directeur fait la régulation des observations avec un outil conçu par lui à cet effet et comportant les réponses des différents faiblesses pédagogiques des enseignants.

Sur la base des constats de l'encadrement rapproché, le directeur d'école rentrera dans l'application des formations requises pour son équipe enseignante qui seront automatiquement remonté au DSPE. Le directeur renseignera le planning et les sessions d'aide pédagogique et formation tenue.

Concernant l'exécution des programmes d'études, le **plan de progression annuelle** élaboré par l'IGE sera logé dans la tablette et le Directeur d'école renseignera tous les mois l'avancée des différents groupes pédagogiques ainsi que des potentielles difficultés apparues et projet de solution à remonter au DSPE. L'occasion sera donné au Directeur d'avoir une attention particulière sur les petites classes en saisissant les noms des enseignants du CP, leur profil et expérience en matière de gestion pédagogique ainsi que les progressions trimestrielles des élèves de CP1 et CP2 en lecture et calcul.

Sur les compositions et évaluations trimestrielles, une application permettra de remonter à la hiérarchie les notes, de calculer le pourcentage des enfants qui ont eu la moyenne et de saisir l'analyse et l'interprétation des résultats par groupe pédagogique et par mois.

Suivi des missions d'inspection. Les inspecteurs en mission auront la possibilité de saisir avec le directeur leurs recommandations pour chaque enseignant directement sur la tablette de l'école. Le directeur et son équipe pédagogique auront la possibilité de saisir les actions prises de suivies tout au long de l'année pour répondre aux

recommandations. A son niveau, le DSPE doit veiller à la mise en œuvre des recommandations ~~pourra surveiller les écoles où les ne sont pas suivies d'action~~ et y conduire des missions particulières.

Accès à des ressources pédagogique. Les directeurs d'écoles et leurs équipes pédagogiques auront accès à un certain nombre de ressources pédagogiques offline (programme d'enseignement, vidéos/documents sur les leçons types, wikipédia, Khan Academy,), mais aussi recevront régulièrement des ressources produites par l'INRAP et la structure chargée de la formation continue sur des thématiques précises qui pourront alimenter la mallette pédagogique de l'enseignant, les journées de régulation, les JAP et les sessions de formation. Pour cela, un certain nombre de ces ressources ont déjà été encodés et embarqués dans les tablettes de l'initiative Orange « école numérique ». Les autres seront produites au fur et à mesure.

c. Remontée de données additionnelles

Remontée régulière de données additionnelles vers le niveau communal. Les informations seront saisies par les Directeurs au besoin sur la base d'un formulaire sur les variables suivantes par exemple :

- Signalement de violence sur un enfant/élève ou d'élèves en grossesse,
- Assiduité et résultats scolaires des enfants en situation de handicap, victimes, orphelins ou issus de famille vulnérable pour lequel un suivi rapproché sera demandé (présence en classe, notes, suivi particulier) dans le cadre de l'accès à un paquet de protection sociale pour ces enfants)
- Dégât, conflit, catastrophe ou urgence à signaler
- Tenue et rapport des réunions/activités des CDE, APEAE, AMEF, GDE
- Les différentes visites extérieures effectuées au sein de l'école par la hiérarchie et ou les partenaires et autres ;
- Les campagnes de vaccination et des visites médicales systématiques des élèves (périodicité, nombre d'élèves vaccinés, type de vaccin et dates).

Renseignement du questionnaire du SIGE. Il pourra être expérimenté le remplissage au niveau de l'école du formulaire électronique du recensement scolaire du BSD dont la saisie sur tablette par les DSPE est en train d'être généralisé.

6. Caractéristiques et contraintes

Une application avec plusieurs fonctionnalités sera développée pour les tablettes Directeurs d'école (DE) et une pour le DSPE qui compilera notamment les informations remontées des DE sous la forme de Dashboard sur la tablette DSPE. Les informations pourront aussi être affichées sous la forme de carte interactive de la sous-préfecture montrant les écoles et leur(s) indicateur(s) selon la demande.

Les interfaces seront le plus simple possible car les utilisateurs n'ont à priori pas une grande pratique de la manipulation de tablette numérique.